

*Mission Permanente de la République du Congo
auprès des Nations Unies*



*Permanent Mission of the Republic of Congo
to the United Nations*

**DECLARATION DE
SEM JEAN-CLAUDE GAKOSSO,
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES,
DE LA COOPÉRATION ET DES
CONGOLAIS DE L'ETRANGER**

AU DEBAT GENERAL DE

**LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES
VISANT A APPUYER LA REALISATION DE
L'OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE
NUMERO 14 : CONSERVER ET EXPLOITER
DE MANIÈRE DURABLE LES OCEANS,
LES MERS ET LES RESSOURCES MARINES
AUX FINS DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

New York, le 7 juin 2017

Vérifier au prononcé

- **Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,**
- **Mesdames et Messieurs les Chefs de délégations,**
- **Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies,**
- **Monsieur le Président de l'Assemblée générale,**
- **Madame et Monsieur les Co-Présidents,**

Permettez-moi, avant tout propos, de présenter à l'auguste Assemblée ici réunie, les vœux de succès de Son Excellence Monsieur **Denis SASSOU N'GUESSO**, Président de la République du Congo qui n'a pu faire le déplacement de New-York. C'est donc, en son nom que je me permets de prendre la parole du haut de cette tribune pour vous adresser son message.

Je voudrais saluer les Gouvernements de Fidji et de Suède pour leur engagement dans l'organisation de la première Conférence internationale sur les océans.

Madame et Monsieur les Co-Présidents,

La présente Conférence, qui se tient en cette deuxième année de la mise en œuvre de l'Agenda 2030, constitue, à nos yeux, une opportunité indéniable pour répondre aux multiples et complexes défis de notre planète, parmi lesquels figurent en bonne place ceux liés aux océans, aux mers et aux ressources marines.

En effet, les études de l'UNESCO sur les océans ont montré que ceux-ci absorbent environ 30% de gaz carbonique produit par les activités humaines et atténuent les impacts du réchauffement climatique.

Notre forte conviction que les océans sont essentiels pour notre avenir partagé contraste avec les effets néfastes des changements climatiques et les phénomènes météorologiques extrêmes sur les milieux marins.

Madame et Monsieur les Co-Présidents,

La République du Congo fait partie des Etats du Bassin du Congo. Cet espace géographique possède un réseau hydrographique important débouchant sur l'Océan Atlantique. En raison de nombreux problèmes que pose la gestion intégrée de ces eaux, Son Excellence Monsieur **Denis SASSOU N'GUESSO**, Président de la République, avait pris l'initiative, à l'occasion de la COP 22, tenue à Marrakech, au Maroc, de lancer le processus de création du Fonds bleu pour le Bassin du Congo.

A cet effet, les 8 et 9 mars 2017, le Congo a organisé dans la ville d'Oyo une réunion ministérielle des pays du Bassin du Congo. A l'issue de cette rencontre, l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Royaume du Maroc, la République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo, le Rwanda et le Tchad ont signé le mémorandum créant ledit Fonds.

Ce projet a pour objectif d'appuyer la mise en œuvre des micro-projets et projets structurants portant, entre autres, sur l'hydroélectricité, l'irrigation, le traitement des eaux usées, la récupération et le traitement des déchets solides déversés dans l'océan, les cours d'eau, et la réalisation de nombreuses initiatives concourant à promouvoir le Développement Durable de nos pays.

Au stade actuel, le processus engagé à Marrakech se poursuit avec pour but ultime d'opérationnaliser le Fonds bleu.

Aussi, voudrais-je saisir cette occasion pour lancer un appel solennel et vibrant à l'endroit de tous les pays en général et des partenaires au développement en particulier, en faveur du soutien multiforme au Fonds bleu pour le Bassin du Congo, en vue d'assurer le développement durable.

Située au cœur de l'Afrique Centrale, la République du Congo est ouverte sur l'océan Atlantique par une façade maritime d'une longueur de 170 km environ. En dépit de son exiguïté, ce littoral est fortement sollicité par de nombreuses exploitations.

La présence, non loin de la baie de Loango, d'une aire marine protégée, le Parc National de Conkouati-Douli, reconnue comme zone de prédilection pour la reproduction des tortues marines, devra servir de base pour garantir le développement économique et pérenniser les activités socio-économiques locales telles que la pêche artisanale et l'écotourisme. Le littoral maritime congolais est également en proie à de nombreux autres problèmes relevant, entre autres, de la pollution marine, de l'érosion côtière et de la conservation de la biodiversité.

En effet, à l'instar de la plupart des pays producteurs de pétrole, les côtes congolaises sont sous la menace constante de la pollution par les hydrocarbures, les lumières éblouissantes des installations industrielles, détournant de leur chemin les tortues marines juvéniles qui regagnent leurs habitats.

Les côtes congolaises sont aussi confrontées aux rejets des sacs, des emballages et des bouteilles en plastique qui forment des îlots dérivant, au gré des courants marins, constituant ainsi un danger pour les poissons de surface, les tortues, les baleines et les dauphins qui peuvent les absorber.

Pour faire face à ces défis, le Gouvernement a créé au sein du Ministère en charge des Hydrocarbures une Cellule anti-pollution et un Département Qualité-Hygiène-Sécurité-Environnement dans chaque société pétrolière, pour actionner le plan d'urgence en cas de pollution par les hydrocarbures en milieu marin et côtier.

Un décret présidentiel pris en 2011, interdisant l'importation, la commercialisation et la fabrication des emballages et sacs en plastique permet, aujourd'hui, de limiter leur déversement en mer et sur les plages. Dans le même élan, le Congo a adopté son plan d'action national de gestion intégrée des mangroves, des zones humides associées et des écosystèmes forestiers côtiers.

Madame et Monsieur les Co-Présidents,

Je reste convaincu que la présente Conférence constituera une plateforme essentielle en vue de réaffirmer notre ferme engagement de promouvoir des partenariats et des capacités opérationnelles nécessaires à la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable 14.

Pour terminer, je forme le vœu qu'à l'issue de nos travaux nous parviendrions à adopter par consensus la Déclaration politique « *Notre Océan, Notre Avenir : Appel à l'Action* ».

Je vous remercie.